



LA

# LETTRE CYBER *en région Grand Est*

Décembre 2022

## La thématique du mois **LES ACHATS EN LIGNE**

?

### Comment vérifier la fiabilité d'un site internet ?

Dans le domaine du web merchandising, l'achat en ligne est la conclusion d'une transaction commerciale opérée via Internet. Les achats dématérialisés ont connu un véritable essor ces dernières années grâce, notamment, à la mise en place de systèmes de paiement sécurisé fiables. Lorsque vous effectuez un achat en ligne, assurez-vous que le site sur lequel vous faites l'achat n'est pas une arnaque. Voici quelques conseils à suivre....

### 1 / Vérifiez l'identité du vendeur ainsi que sa réputation :

Pour être sûr que le site sur lequel vous souhaitez acheter un produit est fiable, la Direction Générale de la Concurrence, de la consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) recommande « d'entrer le nom du site ou du produit sur un moteur de recherche, éventuellement associé avec le terme arnaque ». Dans les résultats de la recherche, vous pourrez vérifier si d'autres internautes ont déjà eu des mauvaises expériences avec le vendeur.

### 2 / Vérifiez les mentions légales et les CGV :

Les sites internet ont l'obligation de publier les mentions légales : il vous est ainsi possible de vérifier le nom, la dénomination sociale, l'adresse, les contacts, etc. Il est conseillé également de prendre connaissance des conditions générales de vente qui figurent généralement en bas de la page d'accueil. Vous pourrez avoir accès à un certain nombre de renseignements utiles.

### 3 / Attention aux offres « alléchantes » :

Faites attention aux offres trop alléchantes. Elles peuvent parfois cacher des arnaques. Même lorsqu'il ne s'agit pas d'arnaque, les vendeurs en ligne affichent parfois des offres très alléchantes, avec notamment de gros rabais, qui ne correspondent pas toujours à la réalité.



#### 4 / Méfiez-vous des sites inconnus :

Contrôler les caractéristiques d'un produit acheté en ligne est compliqué puisque vous ne pouvez ni le toucher, ni l'essayer, ni interroger le vendeur. Il vous est donc conseillé de lire attentivement le descriptif du produit.

Dernier conseil : ne vous contentez pas uniquement de la photo !

#### 5 / Ne vous fiez pas uniquement aux avis de consommateurs :

Les faux avis positifs sont monnaie courante. Les avis négatifs rédigés par des concurrents peuvent également apparaître.

#### 6/ Privilégiez un site français ou européen :

Il est conseillé de choisir un site français ou européen, afin de vous garantir des droits (Rétractation par exemple) que ne garantissent pas les sites installés hors de l'Union Européenne.

#### Vous êtes victime d'une arnaque sur internet :

Quels sont les recours ? Voici un guide pour vous aider :

<https://www.economie.gouv.fr/cedef/recours-arnaque-internet>

#### Dans le cadre de placements financiers, VÉRIFIEZ avant :

<https://www.abe-infoservice.fr/liste-noire/listes-noires-et-alertes-des-autorites>

#### Un site non gouvernemental existe pour vérifier les sites :

<https://franceverif.fr/>

PLUS D'INFOS



Région de gendarmerie du Grand Est

LA LETTRE CYBER en région Grand Est

Directeur de la publication : GCA S. OTTAVI  
Responsable éditorial : COL A. SCHWEITZER  
Rédacteurs : COL A. SCHWEITZER – MDC M. KNOBLOCH  
MAJ (ER) WOLFERT

Si vous souhaitez recevoir cette lettre, envoyez un mail à :  
[arnaud.schweitzer@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:arnaud.schweitzer@gendarmerie.interieur.gouv.fr)  
[mathieu.knobloch@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:mathieu.knobloch@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

Suivez l'actualité de la gendarmerie :

